

mandat incertain en avril 1963. Je le conjure d'agir en ce sens, de se souvenir de l'importance d'un Dominion fort, de combattre pour lui et de le préserver.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, après avoir entendu les remarques du député qui vient de reprendre son siège, selon qui une certaine province demanderait à Ottawa de percevoir des fonds pour les lui remettre, je dois dire que je ne partage pas du tout cette opinion et je vais vous dire pourquoi.

De plus en plus, à l'heure actuelle, nous entendons parler d'amendements à la constitution canadienne. Ces suggestions ne proviennent pas seulement d'une province, mais de l'ensemble du Canada. Le premier ministre de l'Ontario semble reconnaître—et il est conservateur—que la constitution doit être repensée.

Il n'y a pas tellement longtemps, Sa Majesté la reine était au Canada et elle déclarait, à Québec, qu'un protocole qui date de 100 ans ne suffit pas et ne correspond plus aux besoins de l'heure. Cela n'a rien d'étonnant. Remarquez bien que c'est la reine qui déclare que la constitution a besoin de changements, a besoin d'être adaptée aux besoins de l'heure.

Je n'accepte pas non plus les déclarations du député de Queens (M. MacLean), quand il fait une distinction entre une province et les neuf autres.

Ce que nous réclamons, dans la province de Québec, nous ne nous opposons pas à ce que les autres provinces le réclament pour elles-mêmes. Nous ne voyons pas d'objection à ce que la province d'Ontario lutte pour que ses droits soient reconnus, pour que l'ensemble des provinces continuent d'exister et constituent quand même une nation où il y a deux cultures, la culture anglaise et la française.

Cela me fait penser à un exemple: Prenons une famille canadienne, quelle qu'elle soit, anglaise ou de langue française. Si mon ami de Queens a élevé une famille, il s'est aperçu que quand une famille comprend cinq, sept ou dix enfants, il n'y en a pas deux pareils, et chacun de ces enfants, en grandissant, en atteignant sa maturité, cherche de plus en plus à obtenir son indépendance, c'est-à-dire qu'à l'âge de 21 ans, quand il est majeur, il veut battre des ailes seul, selon ses aspirations, ses possibilités, ses capacités et son habileté. Une fois lancé dans la vie, chacun veut élever sa famille, fonder son foyer, posséder son commerce ou sa terre, peu importe.

Il est curieux de constater qu'entre quatre ou cinq frères et sœurs d'une même famille, il n'y en ait pas un qui veuille se faire dicter par son frère ou sa sœur; chacun tient à son indépendance la plus complète. Mais cela

n'empêche pas qu'à l'occasion de Pâques, de Noël ou d'une fête quelconque, la fête de la maman ou du papa, par exemple, toute la famille se réunit et s'entend très bien. Toute la famille est heureuse de se réunir, et là, on entend un frère raconter la façon dont il agit dans la vie, expliquer comment il réussit ou ne réussit pas, bref on compte sa petite histoire personnelle.

Nous constatons, monsieur le président, que cette famille demeure unie mais que chacun de ses membres tient à son indépendance.

A mon avis, sur le plan fédéral, c'est à peu près la même chose: nous avons un pays qui s'appelle le Canada; ce pays est formé de dix provinces qui veulent être respectées avec leurs us, leurs coutumes et leurs traditions propres.

Aucune province n'a le droit d'empiéter sur la liberté d'une autre. La province de Québec n'a pas le droit d'empiéter sur celle de l'Ontario ou de l'Île du Prince-Édouard, pas plus de l'Île du Prince-Édouard ou l'Ontario n'ont le droit d'empiéter sur la province de Québec.

Monsieur le président, nous ne sommes plus en 1867, nous sommes en 1964, et la constitution canadienne doit être adaptée aux besoins de 1964, en reconnaissant la plus grande indépendance possible à chacune des provinces. Nous avons suggéré à la Chambre, à maintes reprises, des amendements à la constitution: donner aux provinces plus de latitude, leur donner les moyens financiers nécessaires, non pas en les taxant, mais en utilisant des sources nouvelles où s'approvisionner de crédits pour permettre aux provinces de se développer normalement.

Il y a quelques jours, mon collègue de Lapointe disait, avec raison, qu'on utilise à l'heure actuelle la Banque du Canada pour aider à stabiliser la livre sterling anglaise. Pourquoi n'utilise-t-on pas la Banque du Canada pour stabiliser l'économie du pays, abolir le chômage et donner un essor économique véritable au Canada?

Monsieur le président, rien n'empêche le gouvernement d'utiliser la Banque du Canada à cette fin. Mais que le député de Queens dise que les provinces demandent à Ottawa de percevoir de l'argent dans les provinces pour le remettre aux provinces, ce n'est pas le cas, ce n'est pas ce qui se produit.

Les provinces demandent à Ottawa de se retirer des champs de fiscalité, des champs de taxation qui leur sont propres. C'est ce que la province de Québec réclame, entre autres.

Nous ne demandons pas de division, ni de zizanie; nous demandons simplement d'être compris comme nous comprenons les autres, au Canada.